

## Le devenir « actionnaire »

par Yann Toma

*Le directeur général est l'élément dynamique et l'animateur de toute entreprise. Privées de son impulsion, les ressources de production restent à l'état de simples ressources et ne deviennent jamais production. Dans une économie basée sur la concurrence, les qualités et les activités des dirigeants sont, par-dessus tout, les facteurs déterminants du succès d'une entreprise, qui ne peut vivre que par eux. Car les qualités et activités de ses dirigeants sont le seul avantage réel que puisse posséder une entreprise dans une économie de concurrence. (...) La Direction est un groupe distinct et conducteur. Il n'est plus question de « capital » et de « travail », mais bien de « direction » et de « travail ». Les termes « responsabilités du capital » ont disparu de notre vocabulaire, de même que les « droits du capital ». Nous parlons de « devoirs de la direction » et, par une expression singulière et malheureuse, de « prérogatives de la direction ».*

Peter F. Drucker (1)

## LE DEVENIR « ACTIONNAIRE »

Diriger une entreprise aussi vaste que Ouest-Lumière demeure aujourd'hui un exercice délicat et parfois même fastidieux. Structurée de façon pyramidale et centralisée, cette compagnie énergétique est composée de différents étages décisionnels. Le COMEX (Comité Exécutif) prend les décisions qu'impulse le Président. Le Président se trouve ainsi entouré de deux vice-présidents, d'un secrétaire général, d'un directeur de cabinet, d'un commissaire politique, d'une conseillère spéciale, d'un directeur du protocole, d'une directrice de la veille stratégique. Un collègue des Fondateurs accompagne le Président dans son travail méticuleux et régule ses interventions. Les actionnaires (au nombre de deux cents) dirigent chacun leur direction et permettent le déploiement de projets multiples. Les agents appliquent les processus de production. Les abonnés (plusieurs milliers) bénéficient des services de Ouest-Lumière. Diriger/présider est devenu un art de vivre, de réunir, de créer, et surtout une œuvre artistique de production totale.

Ouest-Lumière est une entreprise dite « critique » et s'inscrit dans le cadre d'un réseau international d'entreprises artistes identifiées. Elle produit dans la durée, c'est là où réside sa particularité. Elle est aujourd'hui l'entreprise d'une vie. Derrière elle l'individu disparaît volontairement pour se démultiplier. Ainsi Ouest-Lumière est en mesure d'opérer comme système global et comme structure installée dans le temps pour interloquer directement les phénomènes du monde. En cela elle est porteuse d'une dimension politique. Entité dotée d'une identité distincte, elle arbore sa marque, son label, son nom. Tous ses gestes et ses actes, qui se manifestent en accord avec sa vocation propre de producteur et distributeur d'énergie artistique, sont liés intimement à la structure qui la sous-tend. Elle est à même de porter un regard sur les problématiques de la société et a une vocation universelle, tout en revendiquant un rapport ironique au monde. Si elle ne renie que très rarement son rapport à l'art, elle ouvre des champs d'intervention nouveaux, au-delà des clivages disciplinaires, à l'échelle de ce que l'on peut définir comme le marché du sens, du sensible et du besoin, un champ où l'art est en même temps l'entreprise, l'ensemble du projet, et les produits qu'elle génère. La (re)constitution en entreprise de Ouest-Lumière permet le déploiement d'une équipe et une meilleure division du travail, ce qui accroît considérablement la productivité.



## Refondation de Quest-Lumière

L'instant (re)fondateur de Owest-Lumière reste celui de la période de la destruction de l'ancienne sous-station de Puteaux (1990-1994). La disparition progressive de ce lieu de travail (essentiel pour la cohésion de l'ancienne maison EDF) déplaça l'artiste Yann Toma du jour au lendemain et fit de lui (de moi) le porteur d'un capital immatériel infini. Owest-Lumière avait existé industriellement de 1905 à 1946 puis avait disparu littéralement sous la pression de la nationalisation, métamorphosée en une Electricité de France (EDF) qui correspondait à l'élan de la reconstruction de l'après deuxième guerre mondiale. Cet acte de réactivation par le canal artistique (acte de Refondation) a correspondu à une nouvelle phase historique de l'entreprise, redéfinissant ainsi les critères de production et de distribution de ce géant de l'énergie électrique. Il a fallu redéfinir, renommer, travailler la matière morte, réactiver une force conductrice.



Yann Toma Service Production Photographie couleur

## Acquisition symbolique de Ouest-Lumière

L'Institut national de la propriété industrielle (INPI) est un organisme d'État qui permet à toute personne le désirant d'acquérir les moyens de se réserver l'exclusivité d'un nom de marque ou de produit et de l'affirmer publiquement. On y procède à un dépôt de nom afin de bénéficier de la protection de la loi. (2) La marque est un bien dit « incorporel ». Parmi tous les signes distinctifs d'une entreprise, elle constitue un élément stratégique, industriel et commercial. La marque est le symbole vivant de l'activité, elle est une représentante qui permet à une entreprise d'être reconnue. (3) C'est pour ces raisons que son choix apparaît toujours déterminant dans le devenir de l'entreprise ainsi que celui de son domaine d'activité (la marque évolue toujours dans un domaine d'activité défini par les déposants).

Sa représentation graphique est également un signe distinctif, l'affirmation d'une singularité. Lorsque l'on dépose une marque, un travail d'antériorité est nécessaire. Ce dernier permet de définir si le nom choisi peut être réservé et réemployé. Souvent, les noms existent déjà ou bien sont déjà réservés, bien qu'ils ne correspondent pas à une activité réelle. Trois types de recherches d'antériorité sont possibles : la recherche à « l'identique », la recherche de « similitude » et la recherche de « radical ». La recherche à « l'identique » sollicite le fichier central des marques et établit, sous un mode comparatif, une liste de marques dont les noms se rapprochent le plus du nom de marque choisi. La recherche de « similitude » est plus approfondie car elle prend en compte trois critères (orthographique, phonétique et intellectuel). Le coefficient de similarité affine le travail de prospection. La recherche de « radical » permet d'obtenir la liste de toutes les dénominations contenant la racine du nom recherché. Dans une procédure normale, on invente un nom, on fait la recherche d'antériorité puis on le dépose, vérification faite.

La démarche de réactivation du nom de Ouest-Lumière diffère des procédures habituelles effectuées à l'INPI. Le nom a existé de 1903 à 1946 puis, à la Libération, il a été abandonné. (4) En peine de reprenneur, puisque sans structure de rattachement, sans siège social, le nom est mort. Il est tombé dans le domaine public. Les bâtiments de la Compagnie, eux, ont été investis d'un nouveau label : EDF. L'oubli de Ouest-Lumière a permis à Électricité de France d'exister. Aujourd'hui, la reprise de Ouest-Lumière correspond à un contexte bien précis. (5) Entre 1946 et 1991, jamais ce nom de marque n'a été appelé ni réutilisé. Sortir Ouest-Lumière du purgatoire dans lequel elle a été plongée, c'est rappeler une activité passée tout entière ainsi que les personnes disparues qui y étaient attachées (les anciens membres producteurs de l'entreprise, les récepteurs de l'électricité produite). Renommer, c'est redonner sens dans la réalité à une histoire enfouie. La postériorité intègre l'expression de l'antériorité. (6) L'histoire de Ouest-Lumière s'inscrit dans le contexte fondateur d'une société contemporaine. Elle a alimenté et continue d'alimenter sous le nom d'EDF les espaces vitaux de notre vie quotidienne en diffusant de l'électricité aux institutions, aux entreprises et aux foyers. Elle s'inscrit dans le fonctionnement du monde. Ses réseaux sont ancrés dans la société. La période de mise sous silence lui a reconstruit une virginité. Elle est une part de modernité qui resurgit au moment où la postmodernité (7) s'est installée dans le corps de la société et y prospère, nourrie par l'esprit de rentabilité toujours plus exacerbé. Le post industriel a avalé la modernité. Nous entrons dans ce que Jérémie Rifkin nomme l'âge de l'accès, un âge où les idées sont monopolisées par des réseaux de pouvoirs économiques. (8) La notion de propriété y est mise à mal et de nouvelles théories des droits font leur apparition. (9)



Yann Toma Mr Matthews 2006 Photographie couleur 124 x 124 cm

La particularité de la résurgence de Ouest-Lumière est qu'elle échappe à tous les facteurs de transformation socio-économiques des cinquante dernières années. Elle ignore la chute des utopies politiques (10) et son existence est restée suspendue à une période de post-Libération de la France. Cette position lui confère une autorité scientifique et historique dont elle n'a pas même idée. Elle porte naturellement son nom sur le terrain de la mémoire afin d'esquisser des pistes de réflexion qui laisseraient encore une place à l'espace de l'utopie collective. (11) Si le nom de Ouest-Lumière est resté en réserve, il n'en est pas de même pour ses membres actuels qui, eux, ont intégré les facteurs de changement de la société. L'amnésie forcée de Ouest-Lumière, légitimée par les mutations économiques d'une période, est soignée lentement par ses nouveaux ouvriers dirigeants. On lui rappelle son nom, son histoire puis la grande Histoire. Guérie peu à peu de ses lacunes par un travail de remémoration intensif, elle glanera au passage quelques mots prononcés par Mme Rooney : « Ne vous flattez pas un seul instant, parce que je me tiens momentanément à l'écart, que j'aie cessé de souffrir. Non.

Je vois la scène, les collines, la plaine, le champ de courses avec ses kilomètres de clôture blanche et ses trois tribunes rouges, et ce petit bijou de gare de campagne, oui et vous-mêmes, je ne plaisante pas, et par-dessus toutes ces laideurs l'azur qui se couvre, oui, je me tiens là et je vois tout ça, avec des yeux... (la voix se brise)... des yeux... ah si vous aviez mes yeux... vous comprendriez... les choses qu'ils ont vues... sans se détourner... tout ça n'est rien... rien... Qu'est-ce que j'ai fait de ce mouchoir ? ». (12)

Devenue étrangère à son propre corps industriel passé, Ouest-Lumière s'est abstraite du monde et est en mesure aujourd'hui de faire acte de présence partout et nulle part. Son nom lui confère une existence incorporelle, une âme. Elle peut produire et distribuer ce qu'elle désire puisqu'elle s'est émancipée de son statut précédent. Sa renaissance lui confère une identité nouvelle proche de celle de l'Ève (13) future. Elle véhicule auprès des gens qui la reconnaissent un certain effluve corporel (14) et un brin d'immortalité. Ouest-Lumière a accédé au statut d'autorité supérieure en remontant à la surface de la ville.

Le nom de Ouest-Lumière, en faisant acte de présence, entraîne une réaction dans le réel. Il renomme une parcelle du passé et laisse supposer que l'activité passée a un avenir.

Avoir un nom, c'est exister. Le droit au nom est un droit fondamental de l'identité humaine. (15) Nommer, c'est faire advenir à l'existence, c'est reconnaître le droit d'exister à ce que l'on nomme. L'acte de naissance est en cela un événement crucial dans l'émergence d'une singularité. C'est un « droit subjectif ». (16) Dans le cas de Ouest-Lumière, la seconde naissance est une sorte de réincarnation et un second droit « subjectif », cette fois-ci inattendu. En changeant d'état, Ouest-Lumière se situe différemment. Elle passe du statut d'entité commerciale mortelle au statut d'immortalité, de la vie à la « science ». (17) L'enregistrement de son nom à l'INPI est un acte de reconnaissance factuel. Le paiement de ses droits d'existence est une mise en liberté sous caution l'inscrivant dans une réalité. (18)

Ouest-Lumière n'est plus une société anonyme.(20) Ouest-Lumière est déclassée de son statut industriel. Cette existence nouvelle, non enregistrée au registre du commerce, exclut Ouest-Lumière de tout rapport à la notion de rentabilité. Le caractère bénévole de ses membres et l'existence de statuts fictionnels lui confère une dimension nouvelle et un objet qui est en mesure, à terme, d'épouser une configuration d'utilité publique. Elle adhère aux processus favorisant le développement de liens humains et à leur développement. C'est une personnalité morale qui revêt une dimension collective.

Ouest-Lumière, investie d'une nouvelle structure symbolique et reconnue de ses membres et du monde de l'art, peut jouer un rôle officiel dans la vie publique.

N° National : 99 807 820

Dépôt du : 13 AOUT 1991  
à : I.N.P.I. PARIS

**TOMA Yann, 39 rue des Charonne, 75011 PARIS.**

Mandataire ou destinataire de la correspondance :  
**TOMA Yann, 39 rue des Charonne, 75011 PARIS.**

## OUEST- LUMIÈRE

Produits ou services désignés : Services de télécommunications, de messagerie électroniques par réseaux Internet. Photographies, services d'articles de spectacles, activités culturelles, organisation d'expositions à but culturel ou éducatif. Conception artistique, recherche scientifique, filmage sur bandes vidéo, gestion de lieux d'exposition, imprimerie.

Classes de produits ou services : 38, 41, 42.

S'adressant au monde de l'art, elle est en mesure de mener jeu égal avec chacune des trois composantes majeures de l'art contemporain : l'artiste, le public et le spécialiste. Son rapport à l'artiste est simple car Ouest-Lumière développe son activité autour de l'idée de produire et diffuser de l'énergie artistique (l'artiste, particulièrement l'artiste entrepreneur, est naturellement appelé à faire partie d'Ouest-Lumière ainsi qu'à être porteur de ses biens matériels et immatériels). Son rapport avec le public est naturel car celui-ci est la destination de toute action de Ouest-Lumière. Sans l'abonné, la réactivation de la compagnie n'a aucun sens. Son rapport avec le spécialiste demeure le plus complexe à aborder mais se révèle envisageable du fait de son caractère semi-institutionnel et fictionnel. Ce dernier lui confère un passe-droit qui lui permet d'envisager des activités jusque-là impossibles à mettre en œuvre. Ouest-Lumière est comme un grand électeur du Sénat américain : c'est un votant privilégié qui veille et qui acte pour une collectivité.



Non seulement Ouest-Lumière a le droit de citer mais elle s'inscrit officiellement dans la société et devient pôle de regroupement. La création d'un actionnariat est la mise en place d'une zone d'influence (21) humaine nouvelle, une zone liée de fait à l'espace social public.

Dans ce contexte, l'achat du nom et l'ouverture du site Internet ouest-lumiere.org ne sont pas anodins. C'est un acte public. Le « .org » signifie que le site a un caractère organisationnel et qu'il peut donc accueillir des activités mettant en jeu des intérêts collectifs. Ouest-Lumière a, par l'intermédiaire de ce site, le moyen de diffuser des informations et, de plus, celui d'appeler le public à investir dans ses productions énergétiques. L'investissement de valeur monétaire provenant du public situe l'individu dans un processus de rencontre avec lui-même. La présence d'Ouest-Lumière sur Internet est l'occasion d'expérimenter de multiples moyens de diffusion et d'essayer d'articuler une mise en relation avec le monde en temps réel. Par l'intermédiaire d'Internet, Ouest-Lumière intensifie son caractère de passeur de flux. [www.ouest-lumiere.org](http://www.ouest-lumiere.org) développe volontairement depuis plusieurs années une esthétique tentaculaire, diffuse et coordonnée, englobant une nouvelle phase de l'organisation à chaque événement ou nouvelle production. Le site ne transmet pas d'objet mais plutôt un message/contexte « dont ni le texte ni le destinataire ne sont connus (22) ».

L'appropriation officielle de Ouest-Lumière fait événement. Elle réintroduit un nom perdu au cœur du jeu social de la réalité contemporaine, non pas un nom commun mais un nom propre. L'événement est de nommer à nouveau (et plusieurs fois) Ouest-Lumière après le « bord du vide (23) », de même que Perec se souvient à répétition. C'est une intervention qui fait événement et un événement qui fait office de performance. On a ici l'affirmation ontologique de l'existence même de Ouest-Lumière par la reconnaissance officielle : le dépôt.

Toutes les opérations qui suivent le dépôt du nom revêtent une dimension officielle puisqu'elles sont légitimées par la structure d'Ouest-Lumière. Qu'elles soient fictives ou réelles, les interventions des agents de Ouest-Lumière ne peuvent plus être marginales. Elles font partie intégrante de leur temps.

Évoquons une performance intitulée Ouest-Lumière Télémarketing, réalisée le 8 décembre 2000. Il s'agissait d'appeler un à un toutes les entreprises clientes de l'année d'exercice 1930-1931 en se fiant aux anciens registres commerciaux sauvés dans l'ancienne sous-station Ouest-Lumière de Puteaux. Deux types de documents prenaient acte de cette intervention : un document vidéo témoignant de l'intégralité de la prospection téléphonique de l'agent d'Ouest-Lumière et des documents tapés à la machine qui faisaient trace administrativement. (24) L'objectif de cette performance était de renommer une à une des opérations effectuées précédemment par des agents de Ouest-Lumière. Trois opérations étaient effectuées :

- 1) Appel aux Renseignements pour retrouver le numéro de téléphone soit du responsable, soit de son entreprise de rattachement.
- 2) Appel au numéro recueilli grâce aux renseignements.
- 3) Enregistrement sur machine à écrire du résultat du travail effectué.

Renommer symboliquement les d'anciens actes commerciaux de l'entreprise, c'était adhérer de plus près à son fonctionnement passé dans l'objectif de le dépasser, tout en réinjectant dans la réalité les structures de son ancien réseau de fonctionnement. Les interlocuteurs donnèrent des réponses souvent inattendues. Une seule entreprise vendait encore les mêmes produits qu'en 1931. Les autres avaient périclité, changé d'activité ou bien avaient tout simplement disparu. Les responsables demandés étaient tous morts.

Le cadre esthétique de cette intervention confrontait deux époques : d'une part la machine à écrire dont la frappe assenait des coups violents comme pour « marquer le coup » (assassiner le passé tout en le réactivant, le laver), d'autre part les instruments téléphoniques de bureau, empreints d'une esthétique clairement identifiée aux années 1990. Ce fût un acte de passage, un rituel de formation administrativo-artistique. Par cet investissement de l'outil entrepreneurial et sa réinjection dans le monde contemporain des fournisseurs, il s'agissait de réintroduire durablement l'entreprise d'énergie.

Ouest-Lumière existe officiellement et affirme une liberté individuelle. Elle échappe, par le biais de son statut immatériel, à toute pression extérieure, sauf, peut-être, à celle émanant de ses obligations statutaires. Si Ouest-Lumière entend défendre une certaine autonomie et développer son propre réseau, cela ne signifie pas, pour autant, qu'elle souhaite ériger un contre-État. La philosophie de Ouest-Lumière n'adhère aucunement aux thèses de Bakounine (25). Elle admet les « conventions nationales » et les « assemblées constituantes (26) ». Cela s'illustre par les efforts innombrables réalisés pour la réintégrer. L'existence de l'État est décisive pour que l'institution du service public puisse s'établir durablement. Mais il ne s'agit pas d'être, pour autant, un adorateur de l'État ni même un État soi-même. Être Président à vie de Ouest-Lumière ce n'est pas présider un État, ni même une communauté humaine. Cela signifie, le temps d'une législature déterminée par un groupe d'adhérents (peut-être une transition pré-révolutionnaire ?), prendre en charge une responsabilité collective : celle d'une association d'individus réunis autour d'un même projet (28).

Il faut envisager Ouest-Lumière comme partie intégrante d'un effort collectif sans limites. Son corps, en reconstitution progressive, réapprend peu à peu à regarder, écouter et lire. En regardant Ouest-Lumière, en l'écoutant fonctionner, en lisant le résultat de son rendement dans les journaux spécialisés (29), l'oubli se charge d'un juste sens. L'entreprise reçoit de nouveau de la matière première, mobilise du personnel et invente un circuit de distribution où les produits de son effort sont distribués et consommés. Deux modes de fonctionnement marquent les statuts fondateurs de la nouvelle Ouest-Lumière.

## Production

La production est un élément fondateur d'Ouest-Lumière. Elle ne se résume aucunement, contrairement aux apparences, à ce que l'on perçoit de ses résultats. Le lecteur aura compris aisément que nous avons ici affaire à un système de production en fonctionnement permanent (jour et nuit (30)) depuis que la décision de réactiver a été prise. Les machines de Ouest-Lumière font œuvre et tournent en permanence. Elles nécessitent pour cela un personnel qualifié (31). La production est le moteur de l'activité de Ouest-Lumière. Sans elle, tout s'oublie. Dans ce contexte, il faut repenser le positionnement de l'artiste (32) comme situation en phase avec un processus de production : « c'est un travailleur uni aux autres travailleurs dans des rapports sociaux utiles et qui tient compte de ce qui est productible (33) ». L'outil de production, dont il est maître, est résistant et permet à son corps de ne pas plier, notamment face aux nouveaux modes de production culturelle (34). « Bodybuildé » mentalement et physiquement, il est en mesure d'affronter le nouveau contexte de la production : celui de l'hypercapitalisme. Face à cet « État » de fait, il peut prétendre accéder au statut d'hyperprolétaire productif. Si, comme le signale Marx, c'est la production qui crée le besoin, alors Ouest-Lumière, en produisant continuellement, peut favoriser un renversement des consciences en échappant au contrôle de la production culturelle de masse.



## Distribution

La distribution d'Ouest-Lumière désigne la relation entre son unité globale et la pluralité des projections énergétiques qui sont transmises par elle. C'est une lame de fond à mouvements alternatifs. Elle allie l'organisation à la division des tâches. C'est un coup de dés qui jamais n'abolira le hasard mais qui est lancé régulièrement et avec persistance, puisqu'elle est empreinte d'une vocation publique. Elle permet de communiquer du hasard en conserve (35). La distribution de Ouest-Lumière est avant tout d'énergie, même si ce n'est seulement qu'une énergie en retard (36). Elle exige un récepteur. Au théâtre, c'est une attribution de rôles à des acteurs. « L'esthétique de la distribution est donc celle de la relation avec les personnages de la pièce et le choix des acteurs qui l'interpréteront (37). » Ouest-Lumière œuvre-t-elle pour autant pour une esthétique relationnelle ? Oui, si cette dernière est réellement porteuse de critères de coexistence (38). Ouest-Lumière a pour vocation de transformer les récepteurs en acteurs qui doivent prendre en charge par la suite une part de l'entreprise. Étant donné qu'ils ne reçoivent pas ce que Marcel Mauss nomme des charges « économiquement utiles (39) », ils ne peuvent devenir acteurs que sous la forme du volontariat. La valeur d'échange est évacuée au profit d'une grosse dépense d'énergie bénévole. Un contrôle qualité de l'énergie distribuée est régulièrement effectué dans l'espoir d'éviter au maximum les erreurs de distribution. Ce contrôle est pleinement artistique. Il permet de vérifier que bon usage est fait de la richesse énergétique.



L'épopée du Président 2006 Huile sur toile 210 x 420 cm

## Energie

À Ouest-Lumière, la production et la distribution d'énergie artistique doivent être considérées comme un service public. Elles ne peuvent être défaillantes. L'énergie est, en même temps, ce qui alimente les unités de production et ce qui émane de ces dernières. Elle n'est pas quantifiable et se mesure par l'effet qu'elle produit sur l'individu, c'est un flux de faire-usage. Ainsi, elle ne prend valeur d'échange (faculté de produire quelque chose avec l'énergie et de le faire fructifier) que si, dans le même temps, elle prend valeur d'usage (utilité de proximité). La valeur d'usage, souvent considérée comme secondaire, est toujours majorée d'office à Ouest-Lumière. Il faut que tout le monde puisse faire usage de l'énergie de Ouest-Lumière. L'abonné de Ouest-Lumière n'est pas restreint à un quartier. Il peut être partout dans le monde et de différentes classes sociales. Ouest-Lumière tisse autant de lignes énergétiques qui sont nécessaires à son déploiement. L'énergie, concept abstrait des relations de mouvement, fait corps avec la toute-puissance des idées. L'énergie de Ouest-Lumière se produit dans le domaine de l'art (40). Elle s'introduit autant dans le processus que dans le produit final distribué, mais le processus dont elle suit le cours (par exemple mental) permet de construire un terrain d'égalité pour tous et d'alimenter les trajectoires de chacun (41). C'est une masse héritée (la mémoire) et une masse en devenir (l'histoire qui se fabrique) que la collectivité peut ou non recevoir. L'énergie, c'est la formation et le transport du symbole de la libido, d'une « force spécifique jamais transformable (42) ». C'est une « action magique à distance (43) ». Elle peut transporter le spirituel car c'est un élan de conscience. Elle peut faire apparaître le Merveilleux, force de renouvellement évoquée précédemment. Vouloir goûter cette énergie, c'est viser la metexis, « l'expression sous une forme concrète d'une idée, d'une spiritualité (44) » qu'on ne peut atteindre, c'est se diriger vers une nature vive, un élan vital, une ivresse inconnue (45).

## Éclairage symbolique

Les modes d'acquisitions officielles énoncés ont un caractère symbolique. Ce sont des actes qui signalent et qui annoncent publiquement un changement imminent. Peu importe l'histoire réelle de Ouest-Lumière. Sa seule réapparition fait d'elle une héritière légitime porteuse d'un message. Nous devenons tous des destinataires inconnus, des opérateurs potentiels de Ouest-Lumière (46). L'idée de la réapparition de cette entité oubliée fait naître en chacun d'entre nous l'espoir de retrouver un jour son enfance et une certaine forme de virginité. Le retour de Ouest-Lumière lave le passé et nettoie le présent. Il permet aux images personnelles de croiser les images collectives sur une profondeur de champs libre. Il vise à rouvrir des affaires non élucidées (47) par l'appel de la pression du temps. L'acquisition de Ouest-Lumière lui confère une liberté symbolique qui la protège d'un démantèlement de circonstance. Pour tous ceux qui ont connu la compagnie et y ont été rattachés, sa simple évocation fait naître un sentiment de rapprochement collectif. Ouest-Lumière, ce n'était pas un rêve mais cela le devient (48) car son mode de rappel est artistique. Cela rend manifeste et évidente une valeur ajoutée à l'objet initial de la compagnie. Le processus d'exhumation accompli, la voilà assurée d'une dimension universelle. À présent, elle peut servir de source (49).



L'épopée du Grand Chambellan 2006 Huile sur toile 154 x 242 cm

## Le conseil d'administration et l'actionnariat de Ouest-Lumière.

Le conseil d'administration, dont le nombre des membres est défini par le président, choisit son bureau (chargé des affaires courantes et urgentes) et se réunit une fois au moins tous les six mois. L'ordre du jour, préparé par le directeur de cabinet du président de Ouest-Lumière, doit porter sur toutes les questions en instance. Il est tenu procès-verbal de chaque séance. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire Général ; ils sont établis sans blancs ni ratures sur des feuillets numérotés et conservés au siège de l'entreprise.

Le conseil d'administration valide la politique générale de Ouest-Lumière.

Chacun des membres, présent ou représenté, est actionnaire symbolique automatiquement après versement d'une somme en relation avec la numérotation de son action Ouest-Lumière et après approbation du bureau de la présidence. L'importance de l'actionnariat n'est pas au prorata de l'engagement financier de l'actionnaire. C'est un système de participation par répartition de l'actif.

Des actions sont établies. Elles sont en conformité avec l'esthétique des actions au porteur originales de Ouest-Lumière de 1935. Ces actions ont été découvertes dans une salle murée et ont été sauvées in extremis de la destruction. Un nombre limité d'actions est édité. Toute réédition d'actions est discutée en assemblée restreinte et uniquement avec la présence de tous les membres fondateurs.

Les actionnaires prennent en charge une part de Ouest-Lumière et ce à vie (une vraie logique de développement durable en quelque sorte). Ils proviennent de différents milieux socio-professionnels (employés, étudiants, artistes, professions libérales, chefs d'entreprises) et de différentes classes sociales. Par leur investissement à vie, ils installent une trajectoire de travail, un lien qui se creuse et s'enrichit par la friction régulière qu'ils engagent avec l'entreprise et son fonctionnement parallèle. Leur statut se positionne dès le choix décisif de la fonction dans l'entreprise, une fonction véritablement décalée, fonction qu'ils vont définir et investir : Direction de l'Oubli (DO), direction des Evénements Improbables (DEI), direction du Haut Commissariat Pour l'Oubli et l'Anesthésie Collective (HCPOAC), Département du Rayonnement Permanent (DERAPE), Direction des Activités Clandestines (DAC), Direction des Mouvements Gauches (DMG), etc.

Les actionnaires partagent, développent leurs compétences et en initient de nouvelles susceptibles de se coenrichir. Ils acquièrent peu à peu ce que l'on peut considérer comme une forme de part de jouissance (50). Ils arborent chez eux ou dans leur lieu de travail leur action Ouest-Lumière.

La première vente d'actions Ouest-Lumière a été réalisée publiquement le 11 mars 1999 lors du FITAC (51). Un stand était mis à disposition pour la présentation des activités de Ouest-Lumière. Sur ce stand, on trouvait des panneaux d'information concernant des projets en cours et des interventions en lieux publics (L'Usine phosphorescente), également des projections de photographies d'œuvres réalisées ainsi qu'une vidéo de démonstration expliquant ce qu'était la démarche de réactivation de Ouest-Lumière et comment la soutenir. Il s'agissait d'une vidéo où l'on voyait le Président à vie enregistré dans son bureau et entouré de ses documents de travail. Il exhortait les passants à investir. La vidéo fonctionnait comme une structure d'appel mais aussi comme présence physique susceptible d'attirer les clients potentiels. L'implication d'agents sur le stand affirmait aux actionnaires ou abonnés potentiels que l'objectif de la présence de Ouest-Lumière était de réunir la somme de trois millions de francs, somme nécessaire à la réalisation d'un projet monumental. L'aspect totalement irréalisable de cet objectif attirait doublement les visiteurs. Ces derniers investissaient financièrement, en définitive, dans les actions symboliques. Chaque action était vendue dix francs. Cette démarche rappelle assez les « Obligations de Monte-Carlo » que Marcel Duchamp vendait au prix unitaire de cinq cent francs afin d'exploiter une martingale. Les actionnaires devaient recevoir des intérêts sur les gains obtenus par Duchamp (52), l'administrateur (et en même temps joueur) de la société. Ce mode participatif inauguré jetait les bases d'une série d'interventions visant à intéresser l'individu dans la gestion même de l'entreprise Ouest-Lumière.

## Un devenir

Si la pression du marché, et donc celle des conseils d'administration des grandes multinationales mondiales, ne conduit qu'à engendrer la fureur et l'asservissement des individus en les maintenant dans une situation de dépendance, Ovest-Lumière est une des réponses que pourrait apporter l'art du XXI<sup>ème</sup> siècle à une situation qui le concerne et l'amoindrit considérablement. C'est la réponse des entreprises critiques dans leur ensemble : l'organisation comme cœur de production d'une nouvelle énergie durable ouverte à l'autre et porteuse de sens. Investir le monde dans sa totalité, contrer une réalité subie avec des moyens humains et coordonnés, tel pourrait être l'enjeu de la création qui vient. L'artiste, libéré de sa fonction de décorateur et d'amuseur privé pourrait alors servir.

Le Président à vie de Ovest-Lumière, détenteur d'une richesse qui lui échappe sans cesse car ancrée nécessairement chez l'autre, ne peut envisager la matérialité à Ovest-Lumière que comme un complément de terrain à l'immatérialité. Ce complément vient tel un soutien logistique pour que l'action dans le corps réel du social puisse être envisagée. Le passage à la réalité immobilière et tangible appelle une réflexion de proximité. Le conseil d'administration et les actionnaires de Ovest-Lumière participent de ce fait, jour après jour, à une augmentation de capital qui procure de nouvelles forces à la direction de la compagnie (53). C'est ce capital qui fait œuvre avant toute chose. Les productions d'objets ne sont alors plus que des produits dérivés de l'activité de l'entreprise.

Ovest-Lumière réinvestit le champ du réel dans un acte qui la place inexorablement à la pointe du marché symbolique qu'elle occupe. Sa récente prise de participation dans l'entreprise anciennement publique EDF répond évidemment à cette logique.

## Notes

1) P. F. Drucker, La pratique de la direction des entreprises, Bibliothèque du management, Paris, Les éditions d'Organisation, 1969.

2) En France, le droit de la propriété industrielle est régi par le Code de la propriété intellectuelle. Il a pour objet de protéger, et par là même de valoriser les inventions, les dessins et modèles ainsi que les marques.

3) « C'est donc votre marque qui engage votre réputation. Le premier produit qui la porte conditionne son succès ; les suivants écrivent son histoire. Gage, aux yeux du public, d'une certaine constance de qualité, elle résume le capital d'estime que vous avez su accumuler sur le produit. Elle assure par elle-même une fonction de réclame et est appelée à jouer un rôle central dans une campagne de publicité. Grâce à elle, vous pouvez espérer conquérir et vous attacher une clientèle fidèle, par une sorte de contrat de confiance tacite » (« Protéger sa marque », brochure de présentation de l'INPI, Paris, 1999, p. 5).

4) La nationalisation de l'outil de production français a entraîné une perte d'identité pour de nombreuses sociétés de production d'électricité mais a contribué à fonder une identité nationale de l'électricité visant à développer la notion de service public.

5) Le contexte économique entraîné par l'émergence de l'Europe a redéfini les règles des échanges commerciaux. Chaque pays européen a été contraint de libéraliser son économie afin de favoriser la concurrence et de faire tomber les monopoles dictés par les entreprises nationales.

6) « Inventaire des fonds des anciennes sociétés : Compagnie d'électricité de l'Ouest parisien (Ouest-Lumière) ».

7) « Notre hypothèse de travail est que le savoir change de statut en même temps que les sociétés entrent dans l'âge dit post-Industriel et les cultures dans l'âge dit postmoderne. Ce passage a commencé depuis au moins la fin des années 50, qui pour l'Europe marque la fin de sa reconstruction » (J.-F. Lyotard, La Condition postmoderne, Paris, Les Éditions de Minuit, 1979, p. 11).

8) « Ces réseaux de prestataires et d'utilisateurs favorisent la concentration du pouvoir aux mains d'un petit nombre d'organisations, et ce de façon encore plus efficace que sous un régime de propriété traditionnelle reposant sur des marchés de vendeurs et d'acheteurs » (J. Rifkin, L'Âge de l'accès, Paris, Éditions de la Découverte, 2000, p. 79).

9) « Un nombre croissant d'intellectuels, de juristes et d'économistes, soucieux de renouveler leurs concepts à la lumière des nouvelles réalités de l'économie en réseau et de l'interconnexion généralisée, s'emploient à réexaminer la nature et la philosophie des rapports de propriété », *ibid.*, p. 304.

10) « Le communisme et son effondrement merveilleux, grandeur nature, c'est-à-dire aux dimensions de l'histoire entière, c'est la liquidation du social, du politique comme idée, comme valeur, comme utopie, dans le désastre de l'utopie réalisée. Mais n'en est-il pas de même de l'Ouest : échec grandeur nature de l'utopie réalisée du bonheur ? L'effondrement du système de valeur occidental est exactement corrélatif de celui du communisme » (J. Baudrillard, *Le paroxyste indifférent*, Paris, Grasset, 1997, p. 25). des dangers particuliers: adoption illégale, trafic, exploitation de leur travail, voire prostitution et criminalité.

Jürgen Habermas parle du « concept de droit subjectif » : « Le concept de loi explicite l'idée, déjà contenue dans le concept de droit, d'égalité de traitement : dans la forme des lois universelles et abstraites, tous les sujets bénéficient des mêmes droits » (J. Habermas, *Droit et démocratie*, Gallimard, 1992, p. 98).

11) « Le slogan déjà énoncé : « construisons aujourd'hui la mémoire de demain », vise implicitement le fait d'éviter l'accident de la mémoire. C'est un appel à imaginer tout ce qui devrait être digne d'être sauvé des ruines et par conséquent d'une mort définitive » (H.-P. Jeudy, *Mémoires du social*, Paris, Puf, 1986, p. 106).

12) S. Beckett, *Tous ceux qui tombent*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1957, p. 41.

13) Ève signifie « la sensibilité de l'être humain et son élément irrationnel. [...] Ève symbolise l'élément féminin dans l'homme. [...] Ève désignera le plus souvent la femme, la chair, la concupiscence » (J. Chevalier et A. Gheerbrant, *Dictionnaire des symboles*, Paris, Robert Laffont, 1982, p. 423).

14) « La nature change, mais non l'Andréide. Nous autres, nous vivons, nous mourrons, — que sais-je ! L'Andréide ne connaît ni la vie, ni la maladie, ni la mort. Elle est au-dessus de toutes les imperfections et de toutes les servitudes ! Elle garde la beauté du rêve. C'est une inspiratrice. Elle parle et chante comme un génie — mieux même, car elle résume, en sa magique parole, les pensées de plusieurs génies. — Jamais son cœur ne change ; elle n'en a pas » (V. de l'Isle-Adam, *L'Ève future*, Paris, Folio, 1993, p. 252-253).

15) Bien que le droit à un nom et à une nationalité soit l'un des droits de l'homme les plus fondamentaux, des millions d'enfants dans le monde restent une grande partie de leur vie dépourvus de cette identité juridique, donc des avantages et de la protection qu'elle confère. Les enfants non déclarés n'ont pas d'existence officielle. Sur le plan individuel, cela suscite des problèmes de scolarisation, et expose ces enfants à des dangers particuliers: adoption illégale, trafic, exploitation de leur travail, voire prostitution et criminalité.

16) Jürgen Habermas parle du « concept de droit subjectif » : « Le concept de loi explicite l'idée, déjà contenue dans le concept de droit, d'égalité de traitement : dans la forme des lois universelles et abstraites, tous les sujets bénéficient des mêmes droits » (J. Habermas, *Droit et démocratie*, Gallimard, 1992, p. 98).

17) « La plupart des mortels, Paulinus, se plaignent amèrement de la malveillance de la Nature : nous venons au monde, disent-ils, pour une durée très limitée et ce temps qui nous a été donné s'enfuit si rapidement, si précipitamment que tous, excepté une infime minorité, sont abandonnés par la vie au moment précis où ils s'apprêtent à vivre. [...] C'est ainsi que le plus grand des médecins s'écrie : "Brève est la vie, longue la science !" » (Sénèque, De la brièveté de la vie, Paris, Éditions Rivages, 1988, p. 7).

18) Le nom restera la propriété de la même personne pendant dix années à compter de la date de dépôt. Ensuite, quelqu'un d'autre prendra peut-être la main. Ouest-Lumière, quant à elle, aura été à nouveau.

19) Rappelons néanmoins l'existence d'une « société anonyme » artistique créée en 1941 par Katherine S. Dreier et Marcel Duchamp. C'était une collection de plus de six cents œuvres d'art, représentant cent soixante-dix artistes modernes appartenant à vingt-trois pays différents (M. Duchamp, Duchamp du signe, Paris, Flammarion, 1975, p. 193-215).

20) Rappelons que les collectivités locales investissent rarement en faveur d'individus isolés. Elles sont prêtes à s'engager sur des initiatives réunissant une multiplicité de personnes.

21) « L'influence vit de la ressource constituée par l'entente, mais elle s'appuie sur une confiance accordée par avance à des possibilités de persuasion qui ne peuvent pas être effectivement contrôlées. En ce sens, les opinions publiques représentent des potentiels d'influence politique, susceptibles d'être mis à profit pour agir sur le comportement électoral des citoyens ou sur la formation de la volonté des organismes parlementaires, des gouvernements et des tribunaux. » (J. Habermas, Droit et démocratie, Paris, Gallimard, 1992, p. 390).

22) H. Arendt, Politique et pensée, Paris, Payot, 1989, p.130.

23) Cette notion fait référence à A. Badiou qui considère que l'événement est une vérité de la séparation au monde. Elle n'existe que par le nom, que par la décision de nommer « au bord du vide » cet autre événement qu'est « l'intervention » elle-même. Badiou évoque « le curieux renvoi en miroir de l'événement et de l'intervention » (A. Badiou, L'Être et l'Événement, Paris, Éd. du Seuil, 1988, p. 232).

24) « inventaire des anciens clients – remise à jour année 1930-1931 », p. 57. Collection Ouest-Lumière.

25) « Nous pensons que la politique, nécessairement révolutionnaire, du prolétariat, doit avoir pour objet immédiat et unique la destruction des États » (lettre du 5 octobre 1872 à la rédaction de La Liberté, de Bruxelles, dans Marx et Bakounine, Socialisme autoritaire ou libertaire, UGE 10/18, p. 366-367).

26) « Nous n'admettons pas, même comme transition révolutionnaire, ni les Conventions nationales, ni les Assemblées constituantes, ni les gouvernements provisoires, ni les dictatures soi-disant révolutionnaires ; parce que nous sommes convaincus que la révolution n'est sincère, honnête et réelle que dans les masses, et que, lorsqu'elle se trouve concentrée entre les mains de quelques individus gouvernants, elle devient inévitablement et immédiatement la réaction » (ibid.)

27) Cette remarque répond au constat que Paul Ardenne fait au sujet de l'idée d'un art comme gouvernement. P. Ardenne fait une brève autopsie de l'art politique et espère l'émergence d'un art politique transformateur, à haut rendement : « Ce qu'entend créer l'art politique, c'est rien moins que la politique elle-même. Son objectif : s'introniser, comme le feraient un dictateur ou un sénat, forme de gouvernement » (P. Ardenne, L'Art dans son moment politique, Paris, La Lettre Volée, 1999, p. 213). Ouest-Lumière entend s'efforcer de jouer un rôle transformateur.

28) Ce projet, ce serait peut-être celui d'agir à un moment décisif de la société à définir. Cela correspondrait alors à un mouvement collectif en cours, au-delà de l'art, un moment décisif « où quelque chose change de manière radicale, moment en cours où devoir réapprendre les catégories, les objectifs, les modalités même de l'action. » (ibid., p. 220).

29) Évoquons les diverses apparitions de Ouest-Lumière dans le cadre de la recherche universitaire en art, dans l'art contemporain et même dans les revues récentes de recherche sur l'énergie et l'entreprise.

30) « Le dessin de Valéry ne se réduit pas à la création d'ouvrages dont le langage est à la fois la substance et le moyen » [...] Valéry ne se limite donc pas aux arts du langage [...] Valéry adopte une posture poétique dans tous les domaines où il s'agit de construire une œuvre [...] « Une œuvre d'art digne de l'artiste serait celle dont l'exécution serait elle aussi une œuvre d'art » [...] L'art relève donc non de l'action mais de la production « accompagnée de règle vraie » » (R. Conte, « La poétique de Paul Valéry », revue *Recherches poétiques* n° 5, Paris, hiver 1996-1997, p. 36-37).

31) Signalons le concours de trois membres fondateurs : Olivier Namias, trésorier et spécialiste de l'architecture industrielle (cité en note précédemment), Emmanuel Chantebout, secrétaire et spécialiste des fortifications de Paris du XIXe siècle et du début du XXe siècle et Charles-Henry Dubail, éditeur.

32) « Il y a (donc) des travailleurs dont le travail, voire le travail producteur, ne donne pas lieu à des produits substantiels ou actuels, seulement à des spectres virtuels. [...] Certains produits de cette activité travailleuse sont tenus pour des valeurs d'usage ou d'échange objectivables sans mériter, croit-on, le titre d'œuvres. À d'autres travaux on croit pouvoir attribuer le nom d'œuvres » (J. Derrida, *L'Université sans condition*, Paris, Galilée, 2001, p. 39-40).

33) Tiré de la définition du mot « production » établie par Noémi Blumenkranz dans E. Souriau, *Vocabulaire d'esthétique*, Paris, Puf, 1990, p. 1172.

34) « Sur le marché mondial, la production culturelle commence à éclipser la production matérielle. Les géants de l'ère industrielle comme Exxon, General Motors, USX ou Sears cèdent peu à peu la place aux géants du capitalisme culturel : Viacom, Time Warner, Disney, Sony, Seagram, Microsoft, News Corporation, General Electric, Bertelsmann A. G. et Polygram. Ces entreprises transnationales tirent parti de la révolution numérique des communications pour mettre en réseau la planète tout entière et promeuvent inexorablement la colonisation de la sphère culturelle par la sphère marchande, qui fournit à volonté expériences culturelles sur mesure, spectacles commerciaux de masse et activités de loisir individuel » (J. Rifkin, *L'Âge de l'accès*, Paris, La Découverte, 2000, p. 15). Il faut préciser que Ouest-Lumière, étant infiltrée dans le système naturellement, puise ses ressources du « manque à gagner » symbolique que crée l'éclipse de production matérielle.

35) Cette expression est signée Marcel Duchamp. On ne sais jamais où les productions d'Ouest-Lumière arrivent réellement. La mémoire des récepteurs permet un jour de le savoir. D'où l'intérêt de conserver un service de réception étendu dans le temps. Un service de l'après-distribution.

36) Il faut entendre le mot « retard » comme un synonyme du mot « œuvre d'art ». « Employer «retard» au lieu de tableau ou peinture ; tableau sur verre devient retard en verre – mais retard sur verre ne veut pas dire tableau sur verre » (M. Duchamp, *Duchamp du signe*, Paris, Flammarion, 1975, p. 41).

37) E. Souriau, *Vocabulaire d'esthétique*, Paris, Puf, 1990, p. 600.

38) « Ce que j'appelle le "critère de coexistence", à savoir : la transposition dans l'expérience vécue des espaces construits ou représentés par l'artiste, la projection du symbolique dans le réel. [...] Car ces démarches ne relèvent pas d'un "art social" ou sociologique : elles visent à la construction formelle d'espace-temps qui ne représenteraient pas l'aliénation, qui ne reconduiraient pas dans les formes de division du travail » (N. Bourriaud, *Esthétique relationnelle*, Paris, Les Presses du Réel, 1998, p. 86).

39) M. Mauss, « Essai sur le don », *Sociologie et Anthropologie*, Puf, p. 150-151.

40) « Dans l'art seulement il arrive encore qu'un homme, tourmenté par ses désirs, fasse quelque chose qui ressemble à une satisfaction ; et, grâce à l'illusion artistique, ce jeu produit les mêmes effets affectifs que s'il s'agissait de quelque chose de réel » (S. Freud, *Totem et tabou*, Paris, Payot, 1965, p. 139).

41) « Les voies préexistantes déjà frayées sont de dures réalités, aussi indéniables que la réalité historique de l'homme partant du trou-abri pour arriver à construire une ville. Cette évolution, c'est évident, n'a été possible que par l'établissement de communautés qui, à leur tour, n'ont pu se produire que grâce aux restrictions imposées à l'instinct » (ibid.).

42) Ibid., p. 71.

43) Ibid.

44) Catalogue de l'exposition « Joseph Beuys », Paris, Centre Georges Pompidou, 1994, p. 17.

45) « Ainsi parlait Zarathoustra et il se trouva de sa couche au pied de l'arbre comme s'il sortait d'une ivresse inconnue ; or voici que le soleil était encore juste au-dessus de sa tête. A bon droit on pourrait en déduire que Zarathoustra n'a pas dormi bien longtemps » (F. Nietzsche, *Ainsi parlait Zarathoustra*, Paris, Livre de Poche, 1983, p. 327).

46) Une œuvre intitulée *Ouvrier-Ouvrière* reprend cette idée dans l'exposition « Usine » (septembre 2000). C'était une déclinaison de la position de Beuys selon laquelle « nous sommes tous des artistes ».

47) « Les régions du passé garderont leur secret, et l'appel au souvenir reste vide. L'enquêteur ne dira même pas ce qu'il sait, mais, sous la pression du temps, suppliera seulement la fille de dire qu'il le lui a dit » (G. Deleuze, *L'Image-temps*, Paris, Éditions de Minuit, 1985, p. 149).

48) « La théorie bergsonienne du rêve montre que le dormeur n'est nullement fermé aux sensations du monde extérieur. Toutefois, il les met en rapport, non plus avec des images-souvenir particulières, mais avec des nappes du passé fluides et malléables qui se contentent d'un ajustement très large ou flottant. Si l'on se reporte au schéma précédent de Bergson, le rêve représente le circuit apparent le plus vaste ou "l'enveloppe extrême" de tous les circuits » (ibid., p. 77).

49) Chateaubriand considère l'usage artistique du symbole comme ouvrant sur l'infini : « Lorsqu'on sort de Tunis, par la porte qui conduit aux ruines de Carthage, on trouve un cimetière : sous un palmier, dans un coin de cimetière, on m'a montré un tombeau qu'on appelle le tombeau du dernier Abencerage. Il n'a rien de remarquable ; la pierre sépulcrale en est tout unie : seulement, d'après une coutume des Maures, on a creusé au milieu de cette pierre un léger enfoncement avec le ciseau. L'eau de la pluie se rassemble au fond de cette coupe funèbre et sert, dans un climat brûlant, à désaltérer l'oiseau du ciel » (Chateaubriand, *Le Dernier Abencerage*, Gallimard, coll. « Folio », 1971, p. 241).

50) Y. Toma, *Part de jouissance*, Paris, Editions Jannink, 2007. Soirée *Part de jouissance* en compagnie de François Noudelmann et des actionnaires au musée national du Jeu de Paume le 6 avril 2007 à 18 heures. Se référer également à l'exposition *Part de jouissance* (novembre-février 2007) à la galerie Patricia Dorfmann (Paris).

51) Festival internationale des techniques d'animation de la cité. Cette action a été éprouvée auparavant à l'Université dès 1996 lors de ventes d'action dites « Actions Cauchy » destinées à racheter symboliquement un bâtiment abandonné.

52) « Art. 3. – La société pourra, sur délibération de l'Assemblée Générale, rembourser tout ou partie des obligations au plus un mois » (M. Duchamp, Duchamp du signe, Paris, Flammarion, 1975, p. 269).

53) L'assemblée Extraordinaire de 2005 au CCC a posée les bases de cette tendance exponentielle. Signalons qu'un stade supplémentaire est envisagé pour la fin 2008 : la mise en circulation réelle de cent actions sur le marché financier allemand avec la collaboration d'une société de finances de Dusseldorf. Cette direction de travail se concrétise lors de deux expositions où Ouest-Lumière est partenaire : l'exposition Money à Dusseldorf (Money, Eine Ausstellung der sino AG, kuratiert von Dr. Reinhard Spieler, 29. März – 30. Mai 2008, Dusseldorf. Présentation d'un mur d'actions et de multiples organigrammes de Ouest-Lumière) et l'exposition L'argent au centre d'art du Plateau (L'argent, commissaires d'exposition Elisabeth Lebovici et Caroline Bourgeois, 18 juin-17 août 2008, Frac Ile-de-France / Le Plateau, Paris. Présentation d'un dispositif intitulé « Stock Exchange » om le cours de Ouest-Lumière est indexé au cours du pétrole jusqu'à implosion du système).